

■ Charte de l'accompagnateur-trice

■ Cadre éthique

- L'accompagnateur-trice est un-e étudiant-e de 2ème/3ème année en éducation sociale à la HES-SO. Il-Elle est intéressé-e à s'engager en faveur de l'intégration des familles migrantes.
- L'accompagnateur-trice est garant-e du cadre et de la spécificité du projet "Accompagnement Famille-Enfant" en lien avec le contexte scolaire, particulièrement en ce qui concerne l'intégration de l'enfant et de sa famille.
- Par l'écoute, la parole, l'ouverture à l'autre, l'accompagnateur-trice apporte de la disponibilité et de la compréhension au parent et à l'enfant. Il-Elle informe, rassure, donne du sens à ce qui se vit ici et maintenant dans un climat de confiance et de convivialité.
- L'accompagnateur-trice s'engage à respecter le secret de fonction pour l'ensemble des informations dont il-elle dispose dans le cadre de son activité.

■ Rôle et modalités de collaboration

Le rôle de l'accompagnateur-trice a un effet préventif : diminution des tensions, de l'agressivité, de l'anxiété face aux exigences du pays d'accueil et de son système scolaire. Il-Elle contribue à réduire l'isolement des familles et à atténuer les difficultés qui peuvent survenir au long du cursus scolaire.

L'accompagnateur-trice collabore avec l'enseignant titulaire et la coordinatrice du projet pour partager les informations utiles et définir les objectifs prioritaires de l'intervention (méthodes, stratégies, organisation des tâches...). Durant le temps de la prise en charge, les partenaires s'informent mutuellement de l'évolution de la situation et réfléchissent aux remédiations nécessaires.

Lors de rencontres avec les parents, le titulaire peut faire appel à l'accompagnateur-trice.

■ Formation personnelle

L'accompagnateur-trice participe aux séances d'information, réunions et supervisions liées au projet.



Accompagnement Famille-Enfant (AFE)

Informations à l'attention :

- des accompagnateurs-trices
- des enseignant-e-s
- des autorités scolaires

Contacts

Coordinatrice du projet pour la Ville de Sierre

Marie-Françoise Pitteloud
027 452 02 34
marie-francoise.pitteloud@sierre.ch

Pilotage du projet (HES-SO)

Marcelle Gay
027 606 89 87
marcelle.gay@hevs.ch

■ Le projet

"L'accompagnement Famille-Enfant" a pour but de faciliter l'intégration des familles migrantes confrontées aux exigences du système scolaire valaisan. Ce projet est proposé aux élèves migrants de l'école primaire qui se trouvent en difficultés scolaires et/ou en difficultés d'intégration.

Il est prévu pour une durée de six à neuf mois, sur la période scolaire. Au bout de cette période, la famille devrait arriver à une certaine autonomie de fonctionnement.

Certains parents ne maîtrisent pas suffisamment le français pour accompagner leurs enfants dans leurs tâches à domicile. Et dans ce contexte, ils perdent le contrôle de la situation et il y a transfert du pouvoir à l'enfant.

Ce projet vise à redonner sa place au parent en l'aidant à s'investir dans le cursus scolaire de ses enfants et par ce biais à le responsabiliser dans cet accompagnement tout au long de leur scolarité. Le parent s'engage à participer régulièrement aux séances d'accompagnement pendant toute la durée du projet.

L'accompagnateur-trice est un étudiant de la HES-SO en éducation sociale. Son rôle est de fournir l'outil, « le coup de pouce » et non pas de se substituer aux parents.

En insistant sur la définition précise d'un cadre de travail et du rôle que doit jouer le parent, il est possible de lui fournir les outils organisationnels suffisants pour lui permettre de s'imposer dans ses interventions sans forcément comprendre le contenu des tâches à réaliser.

■ Buts

- Soutenir le parent et l'enfant face aux exigences du système scolaire.
- Impliquer le parent dans le suivi de l'enfant à l'école afin qu'à terme il assure lui-même l'accompagnement.
- Créer un lien entre l'école et la famille : l'accompagnateur-trice peut remplir le rôle de médiateur.
- Responsabiliser l'enfant face à son rôle d'élève (réalisation des tâches, autonomie...).
- Réduire l'isolement des familles.

■ Organisation

- L'enseignant titulaire signale à la coordinatrice du projet les élèves susceptibles de participer à "l'Accompagnement Famille-Enfant".
- La coordinatrice du projet ou l'enseignant titulaire prend contact avec les parents pour expliquer le projet et obtenir leur accord.
- La coordinatrice du projet met en contact les accompagnateurs (étudiants de la HES-SO), les enseignants et les familles. Elle organise une première rencontre entre les enseignants titulaires et les accompagnateurs-trices.
- L'accompagnement a lieu en dehors du domicile de l'enfant. Il se déroule si possible dans l'établissement où l'enfant est scolarisé, au rythme d'une séance par semaine d'environ une heure. Les rencontres débutent en mars de chaque année, et durent généralement jusqu'en mars de l'année suivante.
- L'accompagnateur-trice prend contact avec le titulaire pour partager les informations nécessaires et définir les objectifs prioritaires de l'intervention (méthodes, stratégies, organisation des tâches...).
- Durant le temps de la prise en charge, l'accompagnateur-trice et l'enseignant s'informent mutuellement de l'évolution de la situation et réfléchissent aux ajustements nécessaires.
- Lors des rencontres parents-enseignants, les titulaires ou les parents peuvent faire appel à l'accompagnateur-trice.